



Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	13
Absents	6
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 28 mars 2019 s'est réuni le **jeudi 04 avril 2019 à 20h00**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Christophe GUILLEMINOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louïsette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal		X	P. LEROY	
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale		X	C. GUILLEMINOT	
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X	L. HANS	
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale		X	J. BRICARD	
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale		X	J. BARTH	
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	E. GREMILLET	

La séance est levée à 22 heures 39 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2019/027 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 14 mars 2019

N° 2019/028 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

- N° 2019/029 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Fixation des taux de fiscalité locale 2019
- N° 2019/030 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS
- N° 2019/031 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 2019/032 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2018 - Vote du Budget Primitif 2019
- N° 2019/033 Finances locales – Divers – 07-10
Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau
- N° 2019/034 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de l'Eau -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2018 - Vote du budget primitif 2019
- N° 2019/035 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2018 - Vote du Budget Primitif 2019
- N° 2019/036 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2018 - Vote du Budget Primitif 2019
- N° 2019/037 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 09-01
Accueil Collectif de Mineurs « adolescents » - Fixation des tarifs et participation communale
-

Délibération n° 2019/027

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 14 mars 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019.

Délibération n° 2019/028

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,
Monsieur le Maire

- a) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
Ets BARRIERE		LIEU-DIT DEVANT LA MALAIDE		X	AR 100-102-104-106	2019/06
RICHARD	Pascal	931 RUE DE LA GARE	X		AN 319	2019/07

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2019/029
Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Fixation des taux de fiscalité locale 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 abstentions, Madame Aude VIVIER et Monsieur Jean-Louis THOMAS

DECIDE de maintenir les taux communaux

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2019 :

- taux de taxe d'habitation : 7.54 %
 - taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 12.48 %
 - taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 23.50 %
-

Délibération n° 2019/030
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 2019/031
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil

A compter du 1^{er} janvier 2019, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 457
- Pouxoux : 2049

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent donc de la façon suivante :

- Jarménil : 18.2 %
- Pouxoux : 81.8 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE que les participations à la Commission Syndicale pour le Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil s'élèvent en 2019 à 28 486.92 € :

- 5 184.62 € pour Jarménil
 - 23 302.30 € pour Pouxoux
-

Délibération n° 2019/032

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2018 - Vote du budget primitif 2019

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2018, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2018 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 746 208.13 €

REPORTE l'excédent de la section investissement, soit 417 055.56 €

Subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Monsieur le Maire explique que le Budget de la Chaufferie Bois est déficitaire et ne pourrait pas s'équilibrer sans une hausse excessive des tarifs qui ne serait pas supportable par les locataires des bâtiments communaux. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Le Conseil Municipal, après délibération, et 1 abstention Madame Florence CHARMY

ACCEPTTE en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois de 58 767.25 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, 3 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS, Damien SIBILLE et Daniel REMY, 2 abstentions Mesdames Edith GREMILLET et Florence CHARMY

VOTE le Budget Primitif 2019 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 272 700.53 €	2 272 700.53 €
INVESTISSEMENT	2 438 732.88 €	2 438 732.88 €

Délibération n° 2019/033

Finances locales – Divers – 07-10

Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE, 1 abstention, Monsieur Daniel REMY

FIXE, sans changement, à 1,21 €TTC le m3 d'eau pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

FIXE, sans changement, à 12 €TTC l'abonnement annuel au réseau d'eau pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Délibération n° 2019/034

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2018 - Vote du budget primitif 2019

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2018, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2018 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 252 616,54 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 29 736,08 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE, 1 abstention, Madame Edith GREMILLET

VOTE le Budget Primitif 2019 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	413 201.54 €	413 201.54 €
INVESTISSEMENT	453 539.82 €	453 539.82 €

RAPPELLE que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau est supporté à hauteur de 55 % et le temps de travail de l'agent administratif à hauteur de 140 heures par le budget de l'eau.

Délibération n° 2019/035**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -****Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2018 - Vote du budget primitif 2019****Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2018, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTÉ le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2018 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de
13 552.24 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 32 536.15 €

AFFECTE au Budget Principal la somme de 65 399.39 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 voix contre Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2019 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	217 836.15 €	217 836.15 €
INVESTISSEMENT	20 932.00 €	20 932.00 €

Délibération n° 2019/036**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -****Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2018 - Vote du budget primitif 2019****Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2018, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2018 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE totalement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de
4 810.57 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 14 242.82 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention Monsieur Daniel REMY

VOTE le Budget Primitif 2019 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	107 378.25 €	107 378.25 €
INVESTISSEMENT	53 953.82 €	53 953.82 €

Délibération n° 2019/037**Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes 09-01****Accueil Collectif de Mineurs « adolescents » : fixation tarifs et participation communale**

Vu la réunion du 17 avril 2018 présentant le projet d'un centre de loisir pour les adolescents de la commune et des alentours durant les vacances d'été

Vu la création de l'accueil collectif de mineurs d'été lors du Conseil Municipal du 17 mai 2018,

Vu la délibération du 20 juin 2018 fixant les tarifs pour l'accueil collectif de mineurs de l'été 2018

Monsieur le Maire propose désormais de fixer des tarifs valables tout au long de l'année pour les différents camps « ados ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE les tarifs comme suit pour l'accueil collectif de mineurs

	Semaine composée de 10 demi-journées	Semaine composée de 6 demi-journées
Quotient familial < à 600	110,00€	70,00€
Quotient familial > à 600	115,00€	75,00€

AUTORISE la participation communale à l'accueil collectif de mineurs pour les enfants de Pouxoux, à hauteur de 7.5€ par enfant, par jour et de 20 jours par an.